



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191217-2019_104-DE
Reçu le 20/12/2019
Publié le 20/12/2019

DELIBERATION
N°2019-104 du 17 décembre 2019

OBJET : Fixation des tarifs de la fourrière automobile au 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 décembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 7

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUÉRIN à M. Alain PROREL
Mme Fanny BOVETTO à Mme Claude JIMENEZ
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Gilles PERLI
Mme Martine ALYRE à M. Nicolas GALLIANO

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière de gestion de la fourrière automobile.

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2018, actualisant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 27 février 2006 portant institution d'une régie de recettes au service de la fourrière automobile communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 5 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 26 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 25 novembre 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

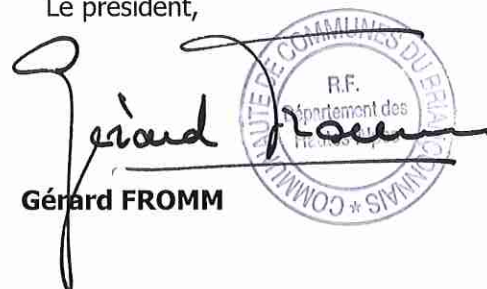
- **Fixe et approuve** comme suit les tarifs (nets de TVA) de la fourrière automobile de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour l'année 2020 :

FRAIS DE FOURRIÈRE	CATÉGORIES DE VÉHICULES	MONTANT (en euros)
Opérations préalables	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	22.90
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	22.90
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	22.90
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	119,20
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,31
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

- **Précise** que ces tarifs pourront être révisés à tout moment par une nouvelle délibération du conseil communautaire

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : 20 DEC. 2019